

Vienne, le **20 DEC. 2023**

Contact : Direction de la Cohésion Sociale  
Réf : CP/SA/23

**Objet : Appel à projets politique de la ville – Programmation 2024**  
**P.J : annexe (par quartier)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle contractualisation « Engagement Quartiers 2030 » qui concernera la période 2024-2030, les priorités par quartiers ont été validées par le comité de pilotage du 19 décembre 2023.

Le comité de pilotage a également validé le lancement de la programmation 2024.

A ce titre, les associations, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les bailleurs, les collectivités territoriales ou établissements publics que vous représentez peuvent déposer un projet répondant aux priorités d'un ou plusieurs quartiers politique de la ville telles qu'elles sont présentées en annexe.

Pour répondre à cet appel à projets 2024 :

→ **Vous déposerez votre demande sur la plateforme Dauphin :**

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Afin de permettre à l'ensemble des financeurs du contrat de ville de prendre connaissance de votre dossier, nous vous conseillons de solliciter une subvention auprès de chacun d'eux :

- ETAT :
  - Etat – Préfet de département
    - saisir 38 puis sélectionner dans la déroulante : 38-ETAT-POLITIQUE-VILLE
    - La demande de subvention auprès des services de l'Etat ne pourra être inférieure à 1 500 €.
- VILLE
  - saisir le nom de la commune ou le code postal puis sélectionner dans le menu déroulant la commune (ATTENTION AUX HOMONYMES)

- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :
  - saisir 38 puis sélectionner dans le menu déroulant VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
- CONSEIL REGIONAL :
  - saisir AUVERGNE-RHONE-ALPES puis sélectionner AUVERGNE-RHONE-ALPES (Conseil régional)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL :
  - saisir 38 ou ISERE puis sélectionner 38-ISERE (DEPT)
- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :
  - saisir 38 ou ISERE

- Calendrier de l'appel à projet -

➤ **La plateforme Dauphin est ouverte**

➔ Pour cette année d'élaboration deux temps sont proposés :

- **Un premier temps de programmation** pour lequel la date limite de retour des dossiers est fixée au 15 janvier 2024.

Pour ce premier temps un retour aux porteurs sera fait début février

- **Un deuxième temps de programmation** pour lequel la date limite de retour des demandes est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2024.

Pour ce deuxième temps un retour aux porteurs sera fait début mai.



**Respect des valeurs de la République**

Les projets déposés devront s'inscrire en conformité avec les valeurs de la République et la laïcité et dans le respect de l'égalité femmes-hommes. Sous Réserve du critère de résidence, ils seront ouverts à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Dans le respect des réglementations en vigueur, les lauréats s'engagent à accepter et faciliter tout contrôle sur pièces ou sur site relatif à la réalisation des actions retenues.

Pour vous aider dans votre réponse, l'équipe projets se tient à votre disposition à chacune des étapes de l'appel à projets.

Pour les actions se déroulant sur un **quartier politique de la ville ou sur plusieurs quartiers d'une même commune**, il est vivement conseillé de se mettre en lien avec **l'animateur territorial de la commune** :

- Chasse sur Rhône : Mme Laetitia HAMOUCHE - 04 78 81 49 28 – direction.ccas@chasse-sur-rhone.fr
- Pont Evêque : M. Mahmoud CHALAL - 04 74 57 28 85 – mahmoud.chalal@ville-pont-veque.fr
- Vienne : Mme Emilie MAGNIER NOIZET – 04 74 78 30 47 - emagniernozet@mairie-vienne.fr

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cet appel à projets,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



Le Président,

Thierry KOVACS

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vienne,

Denis MAUVAIS